

**SSGA SPDR ETFS EUROPE II PLC**

**78 Sir John Rogerson's Quay**

**Dublin 2**

**Irlande**

**Un Fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre ses compartiments**

**Cet avis n'a pas été examiné par la Banque centrale d'Irlande (la « Banque centrale ») et il est possible que des modifications doivent y être apportées afin de satisfaire aux exigences de celle-ci. Les Administrateurs estiment que le présent avis et les propositions qui y sont détaillées ne comportent pas d'élément susceptible d'entrer en contradiction avec les orientations publiées par la Banque centrale et les réglementations de celle-ci, ni avec les meilleures pratiques en vigueur dans la profession.**

**Sous réserve qu'ils soient autrement définis aux présentes ou que le contexte exige une interprétation différente, tous les termes définis utilisés dans le présent avis auront la même signification que dans le prospectus de la Société daté du 1<sup>er</sup> avril 2025 (le « Prospectus »)**

**Date : 20 juin 2025**

**AVIS AUX ACTIONNAIRES**

Cher Actionnaire,

**SSGA SPDR ETFs Europe II plc (la « Société »)**

---

**Nom du Compartiment**

---

SPDR MSCI Europe Materials UCITS ETF

---

**(le « Compartiment »)**

Nous vous adressons ce courrier en votre qualité d'Actionnaire du Compartiment afin de vous informer de la modification suivante apportée au supplément (le « **Supplément** ») relative au Compartiment. Cette modification prendra effet à la date à laquelle le Supplément révisé sera approuvé par la Banque centrale d'Irlande.

Des informations supplémentaires relatives aux limites de diversification accrues ont été ajoutées au Supplément. Afin de répliquer l'Indice avec précision, le Compartiment utilisera les limites de diversification accrues disponibles au titre de la Règle 71(2) de la Réglementation OPCVM pour détenir une position plafonnée à 35 % de sa Valeur liquidative en composantes de l'Indice émises par le même organisme, dès lors que l'émetteur représente une proportion importante inhabituelle de ce marché telle que mesurée d'après l'Indice correspondant. L'émetteur concerné est le suivant :

- Air Liquide SA

**Informations complémentaires**

Pour toute question, veuillez prendre contact avec l'équipe Ventes et Assistance des ETF SPDR, à l'adresse suivante [spdrseurope@ssga.com](mailto:spdrseurope@ssga.com).

Nous vous prions de croire en l'expression de nos sentiments dévoués,

*Barbara Healy*

**Administrateur**

**SSGA SPDR ETFs Europe II plc**

**Informations pour les investisseurs en Suisse:**

L'extrait du prospectus pour la Suisse, le document d'informations clés, les statuts, les rapports annuels et semestriels de la Société, ainsi que – dès que disponibles - les modifications intégrales de l'extrait du prospectus pour la Suisse, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du représentant en Suisse de la Société.

Le représentant en Suisse et la banque chargée du service de paiement en Suisse :

State Street Bank International GmbH, München, Zweigniederlassung Zürich, Kalanderplatz 5, 8045  
Zürich

Zurich, Juin 2025